

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Renouvellement du mandat des membres désignés par la STM au Comité du régime de retraite (1992)

1. Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme onze (11) membres pour siéger au Comité de Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), à savoir :

Mesdames Nathalie Clément, Julie Deschênes, Chantal Fortier, Isabelle Gagnon, Alexandra Losier et messieurs Alain Brière, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Luc Lamontagne et madame Marie-Claude Léonard, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité;

2. Que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3. La présente résolution modifie la résolution CA-2023-096 adoptée le 5 juillet 2023.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE Talents, diversité et expérience employé

Nom : Alain Brière

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement - Attirer, développer et mobiliser des talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Le mandat des personnes nommées par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) ne peut excéder un terme de trois (3) ans, tel que prévu à l'article 32.2 du Règlement du Régime de retraite et à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1). La date de fin du mandat actuel est fixée au 15 mars 2024.

Il importe également que ces nominations entrent en vigueur avant la tenue de la prochaine assemblée du Comité du Régime de retraite de la Société de transports de Montréal (1992) fixée le 9 avril 2024.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

Objet : Renouvellement du mandat des membres désignés par la STM au Comité du régime de retraite (1992)**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)Comité : S/O Date: (jj/mm/an) Comité : S/O Date: (jj/mm/an) Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui Non **Démarche, solution proposée et conclusion** Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui Non

Considérant que le mandat des personnes nommées par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) prend fin le 15 mars 2024;

Considérant qu'il est en conséquence pertinent de procéder à la nomination, pour un terme de trois (3) ans, de onze (11) membres pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992);

Considérant que la prochaine réunion du Comité de retraite est le 9 avril 2024;

Pour ces motifs, nous requérons :

- La nomination de onze (11) membres, par la Société, pour siéger au Comité du régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), du 13 mars 2024 au 12 mars 2027 inclusivement.

Le tout tel que proposé dans la présente recommandation.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Service : Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Objet : Renouvellement du mandat des membres désignés par la STM au Comité du régime de retraite (1992)

Informations financières¹ S/O **SEULEMENT** pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

¹. Les montants sont arrondis au dollar près.

². S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts³ S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2024	2025	2026 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

³. Les montants sont arrondis au dollar près.

⁴. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

⁵. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

Objet: Renouvellement du mandat des membres désignés par la STM au Comité du régime de retraite (1992)

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle